

Tarifs à compter du 01/01/2013	Tarifs antérieurs
--------------------------------	-------------------

A - Branchements effectués lors de la pose du collecteur

A.1 Branchement eaux pluviales effectué en même temps que le branchement eaux usées - les deux branchements étant effectués dans la même tranchée jusqu'à une longueur de 10 mètres linéaires		
A.1.1 diamètre 150 mm - l'unité	443,83	433,00
A.1.2 diamètre 200 mm - l'unité	502,25	490,00
A.1.3 diamètre 250 mm - l'unité	765,68	747,00
A.1.4 diamètre 300 mm - l'unité	882,53	861,00
A.2 Branchement effectué sur réseaux eaux pluviales et unitaires - en tranchée spécifique		
A.2.1 diamètre 150 mm - l'unité	1 057,80	1 032,00
A.2.2 diamètre 200 mm - l'unité	1 177,73	1 149,00
A.2.3 diamètre 250 mm - l'unité	1 236,15	1 206,00
A.2.4 diamètre 300 mm - l'unité	1 413,48	1 379,00

B.1 Branchement eaux pluviales concomitamment au branchement eaux usées - les deux branchements étant effectués dans la même tranchée jusqu'à une longueur de 10 mètres linéaires		
B.1.1 diamètre 150 mm - l'unité	587,33	573,00
B.1.2 diamètre 200 mm - l'unité	733,90	716,00
B.1.3 diamètre 250 mm - l'unité	910,20	888,00
B.1.4 diamètre 300 mm - l'unité	1 027,05	1 002,00
B.2 Branchement effectué sur réseaux eaux pluviales et unitaires - en tranchée spécifique		
B.2.1 diamètre 150 mm - l'unité	1 484,20	1 448,00
B.2.2 diamètre 200 mm - l'unité	1 529,30	1 492,00
B.2.3 diamètre 250 mm - l'unité	1 613,35	1 574,00
B.2.4 diamètre 300 mm - l'unité	1 699,45	1 658,00

C - Branchements pour une longueur supérieure à 10 mètres linéaires

C.1 Plus-value sur les tarifs A et B pour une longueur supérieure à 10 mètres linéaires et jusqu'à 25 mètres linéaires		
C.1 diamètre 125 mm 150 mm - le mètre	133,25	130,00
C.2 diamètre 200 mm - le mètre	169,13	165,00
C.3 diamètre 250 mm - le mètre	178,35	174,00
C.4 diamètre 300 mm - le mètre	200,90	196,00

C.2 Branchements en diamètre supérieur à 300 mm et/ou d'une longueur supérieure à 25 mètres et demandes de travaux spécifiques - effectués concomitamment ou postérieurement à la pose du collecteur		
<p>Tarifcation au réel sur mémoire travaux suivant les tarifs listés dans le bordereau de prix joint à la présente délibération avec application de la formule de révision mensuelle suivante :</p> $P = P_0 \times (I / I_0)$ <p>P = prix révisé P₀ = prix initial, figurant au bordereau de prix unitaires I = index TP, BT, EV ou NAT correspondant à la prestation, mentionné au bordereau de prix unitaires I₀ = mêmes index</p> <p>Par dérogation à l'article 10.4.4 2ème et 3ème alinéa du CCAG Travaux, les valeurs des index prises en compte pour la révision sont respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - celles du mois d'exécution des travaux, appréciées dans les conditions fixées par l'article 10.4.4 du CCAG Travaux, moins 4 mois - celles du mois d'établissement des prix, moins 4 mois 		

La date d'application des tarifs ci-dessus est la date de dépôt de la demande de travaux auprès du service Assainissement.